

---

Renvoi au comité des Domaines nationaux de la note des biens d'émigrés vendus dans le district de Nantes (Loire-Inférieure), lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des Domaines nationaux de la note des biens d'émigrés vendus dans le district de Nantes (Loire-Inférieure), lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 238-239;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15403\\_t1\\_0238\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15403_t1_0238_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

En numéraire à l'effigie du tyran la somme de cent soixante dix huit livres douze sols.

savoir par le citoyen Prudent, commandant 48 L, Dugier, capitaine, 6 L, Charnaux, officier de santé, 12 L, Maillard, quartier-maître, 7 L 10 s, par dix-sept autres officiers, 6 L chacun, par Druot, adjudant-major, 3 L.

PRUDENT (*commandant*),  
et huit autres signatures.

## 28

Les chasseurs à cheval des troisième, quatrième et cinquième escadrons du quatorzième régiment, employés à l'armée des Pyrénées-Orientales, font hommage de leurs sentiments républicains et offrent une somme de 1 708 L pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (54).

[*Le chef d'escadron à la Convention nationale, le 8 prairial an II*] (55)

Je vous fait passer, citoyens représentants dix sept cent huit livres six sols six deniers, produit des inscriptions volontaires des chasseurs des trois escadrons réunis au 14<sup>e</sup> régiment que je commande en ce moment. Veuillez adresser cette somme à la Convention nationale, et dites à tous les Montagnards que les chasseurs du 14<sup>e</sup> régiment vaincront ou mourront tous. Vous voudrez bien aussi faire parvenir à la Convention l'adresse ci-jointe, dont vous prendrez connaissance, vous la joindrez à notre envoy. Vive la République.

Salut et fraternité,

BOUDET

[*Etat certifié par le conseil d'administration du 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, le 8 prairial an II*]

Récapitulation générale :

Etat-major	95 L		
Compagnie Payant	171	6	
Compagnie Tupin	228	11	
Compagnie Biaunier	363	1	6
Compagnie Sablet	245	15	
Compagnie Roussul	352	10	
Compagnie vacante	262	3	
	<hr/>		
	1 718	6	6

[*Les escadrons du 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval à la Convention nationale, le 9 prairial an II*]

Citoyens représentants,

Jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de la République; dix sept cent huit livres pour les frais de la guerre, tel est l'hommage que nous faisons à la Montagne. Restez

(54) P.-V., XLV, 43-44. Bull. 19 fruct. (suppl.).

(55) C 318, pl. 1 294, p. 6.

à votre poste, sénateurs de l'univers libre, jusqu'à l'entière destruction de la tyrannie. Comptez sur nous. Nous vous demandons pour toute récompense que vous nous fassiez forger des sabres, car nous espérons cette campagne briser les nôtres en hachant les esclaves du tyran de Castille.

BERUDET et huit autres signatures.

## 29

Les administrateurs du district de Mortagne [département de l'Orne] font passer l'état des ventes d'immeubles d'émigrés, qu'ils ont faites pendant la seconde décade de thermidor: quatre lots de ces biens, estimés 61 250 L, ont été vendus 143 475 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (56).

## 30

L'agent national du district de Quimper, département du Finistère, annonce que plusieurs lots de biens d'émigrés, estimés 85 684 L, ont été vendus, pendant la première décade de thermidor, 244 025 L, ce qui offre une différence de 158 341 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (57).

## 31

L'agent national du district de Nantua, département de l'Ain, écrit à la Convention nationale que, quoique le sol de ce district soit couvert de bois et de rochers, et les récoltes pénibles et peu abondantes, les biens d'émigrés s'y vendent avec le plus grand succès; plusieurs de ces biens estimés 328 956 L, y ont été vendus un million 257 091 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (58).

## 32

Les administrateurs du district de Nantes, département de la Loire-Inférieure, adressent à la Convention nationale la note des ventes des biens d'émigrés, qui ont eu lieu dans ce district pendant les mois germinal, floréal, prairial, messidor et la première décade de thermidor: d'où il résulte que ces biens, en 64 lots estimés 408 255 L 8 s 8 d, ont été vendus un million 29 950 L.

(56) P.-V., XLV, 44. Bull. 23 fruct. (suppl.); C. Eg., n° 747.

(57) P.-V., XLV, 44. Bull. 23 fruct. (suppl.).

(58) P.-V., XLV, 44. Bull. 23 fruct. (suppl.).

L'insertion au bulletin et le renvoi au comité des Domaines nationaux sont décrétés (59).

## 33

Le substitut de l'agent national près le district de Noyon [département de l'Oise] annonce à la Convention nationale que la vente des biens d'émigrés se continue avec succès dans ce district; plusieurs pièces de terre estimées 5 070 L ont été vendues 14 660 L, et le lendemain quinze objets estimés 8 735 L ont été vendus 31 880 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (60).

## 34

L'agent national du district de Mont-sur-Loir [ci-devant Château-du-Loir, département de la Sarthe], fait part à la Convention nationale qu'une portion de biens de l'émigré Lagalissonnière, estimée 39 655 L, a été vendue en plusieurs lots 102 950 L, et que d'autres biens nationaux estimés 42 533 L, y ont été vendus 193 225 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (61).

## 35

L'agent national du district de Chinon [département d'Indre-et-Loire] annonce à la Convention nationale que pendant le mois thermidor des biens d'émigrés, estimés 120 193 L, ont été vendus 397 695 L.

L'insertion au bulletin et le renvoi au comité des Domaines nationaux sont décrétés (62).

## 36

L'administration du district de Villefranche, département du Rhône, écrit à la Convention nationale qu'une portion des domaines de l'infame Bussy, estimée 72 284 L, a été vendue, en 87 lots, 399 080 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (63).

## 37

L'agent national du district de Vézelize [actuel département de Meurthe-et-Moselle] mande qu'il n'a été fait qu'une vente de biens nationaux dans la seconde décade de thermidor; qu'elle étoit en seize lots de vignes, estimés 4 450 L, lesquels ont été adjugés pour 19 430 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (64).

## 38

Le représentant du peuple Prieur (de la Marne) écrit de Brest, le 13 fructidor, que le combat naval du 10 au 13 prairial fournit l'occasion d'acquitter une dette sacrée envers deux braves marins du vaisseau *le Gemmappe* : l'un, Jean Favre, qui a perdu les deux bras; et l'autre, Pierre Jurguet, qui a perdu le bras gauche et trois doigts de la main droite. Il ajoute que la Convention nationale n'apprendra pas sans intérêt les circonstances qui ont accompagné l'événement du premier, quartier-maître sur le gaillard d'avant. N'étant plus nécessaire à son poste, Jean Favre marchoit vers l'écouille pour aller servir la batterie, un boulet lui casse le bras gauche, il plie dans son mouchoir la main qui pendoit encore, et la met dans sa poche. *Il n'y a que demi mal*, dit-il à ses camarades, il me reste encore un bras pour le service de la patrie : au même instant il descend dans l'autre batterie, prend l'aspect et fait le service du canon pendant trois quarts-d'heures, et jusqu'au moment où un second boulet lui emporte le bras droit; il se rend seul au poste; le chirurgien se présente. Avant l'amputation de chaque bras, crie avec moi, *vive la République* ! lui dit Favre, et il supporte cette double opération sans sourciller.

Le représentant du peuple Prieur annonce que ces deux braves marins sont venus le trouver; qu'il a eu le plaisir de les garder deux jours; qu'ils sont animés des vrais sentiments héroïques; qu'ils répètent sans cesse qu'ils sont satisfaits d'avoir versé leur sang pour la patrie, et qu'étant auprès d'eux l'interprète des sentiments de la Convention nationale, le désir de ces deux braves défenseurs se bornant à retourner à Villeneuve-d'Agen leur pays, et à pourvoir à leur subsistance, il les a fait embarquer pour Bordeaux; qu'il a pourvu à tout pour leur route; qu'il a pris un arrêté pour qu'il leur soit payé à chacun 100 L par mois; et comme ils ne peuvent s'habiller, il leur a donné un marin pour les accompagner (65).

(59) P.-V., XLV, 44-45. Bull. 23 fruct. (suppl.).

(60) P.-V., XLV, 45. Bull. 23 fruct. (suppl.).

(61) P.-V., XLV, 45. Bull. 24 fruct. (suppl.).

(62) P.-V., XLV, 45. Bull. 24 fruct. (suppl.).

(63) P.-V., XLV, 45. Bull. 24 fruct. (suppl.).

(64) P.-V., XLV, 46. Bull. 23 fruct. (suppl.).

(65) Bull., 18 fruct. (Insérée en entier dans les mêmes termes). *Moniteur*, XXI, 684. Reproduite dans *Ann. Patr.*, n<sup>o</sup> 613; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 711; *Gazette Fr.*, 978; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 748; *J. Univ.*, n<sup>o</sup> 1 747.